

# FERMENTALG

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des obligations convertibles en actions ordinaires émises au profit de DIC Corporation (dites « OC DIC »)

Assemblée générale mixte du 27 mai 2020

13<sup>ème</sup> Résolution

EXCO ECAF

SIEGE SOCIAL : 174 AVENUE DU TRUC - 33700 MERIGNAC

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, QUAI DE PALUDATE – 33088 BORDEAUX

# FERMENTALG

Société anonyme au capital de 769 927,96 €

Siège social : 4 rue rivière 33 500 Libourne

R.C.S : Libourne 509 935 151

Rapport des commissaires aux comptes sur les  
modifications envisagées du contrat d'émission des  
obligations convertibles en actions ordinaires émises  
au profit de DIC Corporation (dites « OC DIC »)

Assemblée générale mixte du 27 mai 2020

13<sup>ème</sup> Résolution

## **FERMENTALG**

*Rapport sur les  
modifications du contrat  
d'émission des  
obligations convertibles  
en actions ordinaires au  
profit de DIC  
Corporation (dites « OC  
DIC »)*

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des obligations convertibles en actions ordinaires émises au profit de DIC Corporation (dites « OC DIC »)

A l'assemblée générale de la société Fermentalg,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de procéder aux modifications envisagées du contrat d'émission des obligations convertibles en actions ordinaires émises au profit de DIC Corporation (dites « OC DIC »), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée générale en date du 19 octobre 2017 avait délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider de l'émission d'un nombre maximum de 1 million d'obligations convertibles d'une valeur nominale unitaire de 5 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de DIC Corporation. Le montant maximum de l'augmentation du capital social susceptible de résulter de cette émission s'élève à 40 000 euros. Nous avons présenté un rapport à cette assemblée générale en date du 19 octobre 2017.

Lors de sa réunion du 24 octobre 2017, le conseil d'administration a fait usage de cette délégation et a procédé à l'émission d'un million d'OC DIC.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire de déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 12 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence à l'effet de modifier les termes et conditions des OC DIC conformément aux termes de l'Avenant BPA, figurant en Annexe 1 du rapport du conseil d'administration, en particulier, sous réserve de la levée de certaines conditions suspensives, d'étendre la date de maturité desdites OC DIC au 30 octobre 2021 et de modifier la définition des Cas de Défaut, et de signer l'Avenant BPA, sans préjudice de toute modification que le conseil d'administration souhaiterait apporter à l'Avenant BPA, sous réserve de l'accord préalable de DIC Corporation en sa qualité de porteur d'OC DIC, et sous réserve de ne pas augmenter le nombre maximal d'actions susceptibles de résulter de la conversion des OC DIC, conformément aux termes de la décision de l'assemblée générale mixte du 19 octobre 2017.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OC DIC.

**FERMENTALG**

*Rapport sur les  
modifications du contrat  
d'émission des  
obligations convertibles  
en actions ordinaires au  
profit de DIC  
Corporation (dites « OC  
DIC »)*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OC DIC.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OC DIC.

Fait à Mérignac et à Bordeaux, le 6 mai 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO ECAF

---



PIERRE GOGUET

---

MAZARS

DAVID COUTURIER

---